

**VIDE-GRENIERS DU 26 AVRIL 2026**  
**ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION « AU TEMPS D'ANTAN »**

**RÈGLEMENT**

**ARTICLE 1 :**

L'association AU TEMPS D'ANTAN organise un vide-greniers le 26 avril 2026 place des Écoles, rue des Écoles et place de la Fontaine sur la commune de Les PUJOLS (09).

**ARTICLE 2 :**

Ce vide-greniers est ouvert à tout particulier (résident ou non de la commune de LES PUJOLS), sur présentation d'un justificatif d'identité et contre le versement d'un droit de place fixé à 2€ par mètre linéaire en extérieur, la profondeur de chaque stand ne pouvant excéder 2 mètres.

Les inscriptions seront closes sans autre préavis dès que les capacités maximales d'accueil seront atteintes.

Les inscriptions ne seront définitives qu'à la réception du paiement et du formulaire d'inscription dûment rempli.

Le droit de place reste acquis aux organisateurs. L'inscription est réservée aux personnes majeures.

La présence d'une personne mineure sur un stand s'effectue sous l'entière responsabilité des parents ou des représentants légaux.

**ARTICLE 3 :**

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

L'association AU TEMPS D'ANTAN ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détériorations,

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur quant à la vente ou l'exposition de certains produits (armes, animaux, alimentation, supports audio vidéo piratés).

Les exposants sont seuls responsables des conséquences des transactions qu'ils effectueront lors de cette manifestation.

**ARTICLE 4 :**

L'accueil des exposants s'effectuera à partir de 06h00 le 26 avril 2026. A partir de 09h00 tout emplacement non occupé pourra être redistribué (l'exposant défaillant ne sera ni remboursé, ni indemnisé).

Pendant la durée du vide-greniers la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue des Écoles, place des Écoles et place de la Fontaine (sauf véhicules d'urgences et cas particuliers).

Toutefois il sera possible d'accéder jusqu'aux emplacements afin de permettre le déchargement des marchandises. Les véhicules des exposants devront être stationnés en dehors du périmètre où se tient la manifestation. Les exposants seront tenus de se présenter aux organisateurs dès leur arrivée afin de se voir attribuer un emplacement. Conformément à la réglementation en vigueur, toutes les inscriptions seront consignées sur un registre (remis à la Préfecture après la manifestation).

**ARTICLE 5 :**

L'accueil du public s'effectuera de 09h00 à 18h00. Les exposants s'engagent à restituer leur emplacement au plus tard à 18h30 et à évacuer leurs éventuels déchets vers les containers appropriés sous peine de poursuites.

**ARTICLE 6 :**

L'association AU TEMPS D'ANTAN se réserve la possibilité d'annuler cette manifestation sans préavis, pour des raisons exceptionnelles (nombre de participants insuffisant ou autre). Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.

**ARTICLE 7:**

Aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone.



ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS  
Vide-Greniers organisé par l'Association « Au Temps d'Antan »  
se déroulant le 26 avril 2026 à 09100 LES PUJOLS

Je soussigné(e),

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ à : Département : \_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité N° : \_\_\_\_\_

Délivrée le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ Préfecture: \_\_\_\_\_

N° immatriculation de mon véhicule : \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e);
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce);
- ne pas participer à plus d'une autre manifestation de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).

Avoir lu et approuvé les conditions générales au dos (ou annexe) de ce formulaire.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_/\_\_/2026

Signature

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € pour l'emplacement  
pour une longueur de \_\_\_\_\_ mètres linéaires (2 euros/ml)

à retourner avec votre règlement par chèque  
à l'ordre de « AU TEMPS D'ANTAN »  
avant le 20 avril 2026 à:  
BARBE Michel - 4 avenue de la Tiège - 09100 LES PUJOLS  
atda.asso@gmail.com  
06 82 17 46 99